

Centre de ressources pour les acteur rices de l'intégration

Catalogue 2025

Formations en droit des personnes étrangères



L'association ESPACE est un organisme de formation professionnelle, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.16131.13 du Préfet de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, référencé sous DataDock et certifié QUALIOPI.

ESPACE a obtenu la certification qualité au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation (AF).

Pour répondre aux besoins des structures rencontrant des problèmes très variés en droit des étranger·ères, ESPACE propose deux types de formation :

- Formations thématiques « à la demande » qui seront présentées dans ce catalogue. Ces formations pourront être organisées sur site ou bien dans nos locaux.
- Formations du programme régional : ESPACE organise chaque mois dans les principales villes de la région (principalement à Marseille et Toulon) des formations dont le programme est en ligne dans l'onglet « Formation » de notre site internet.

Que ce soit les formations du programme régional ou les formations thématiques du catalogue, nous vous invitons au préalable à prendre connaissance du livret d'accueil à destination des stagiaires ainsi que des Conditions Générales de Vente (CGV) accessibles dans l'onglet Infos diverses Livret d'Accueil ou via le lien suivant :

http://espace.asso.fr/wp-content/pdf/Formation/CGV_ESPACE.pdf

Formations thématiques sur demande

Pour les structures souhaitant former leurs salariées en droit des étrangerères, ESPACE propose des formations thématiques pouvant être organisées dans leurs locaux ou les siens.

ESPACE transmet aux stagiaires une méthode de travail, de la documentation adaptée et une présentation des ressources locales, régionales ou nationales mobilisables.

Toute formation s'appuie sur des supports pédagogiques (PowerPoint projeté, recueil des textes législatifs et réglementaires applicables, jurisprudence) et, pour certaines d'entre elles, des études de situations ou des exercices pratiques.

TARIFICATION

Tarifs et nombre de participant·es :

- 1 200 euros par jour de formation jusqu'à 10 personnes
- 1 600 euros par jour de formation de 10 à 15 personnes
- 1 800 euros par jour de formation de 15 à 20 personnes

Le nombre de participant-es est fixé à 15 personnes maximum. Exceptionnellement, certaines formations peuvent aller jusqu'à 20 personnes, sous réserve d'acceptation du ou de la formateur trice.

Les frais de repas, de transport, d'hébergement ainsi que les astreintes de service du ou de la formateur·trice seront à la charge de la structure formée.

Les objectifs, les moyens pédagogiques ainsi que le contenu des modules peuvent être adaptés dans certaines limites en fonction des formations choisies et du public formé.

Pour plus d'informations, se rapprocher de la responsable de formation Mme Ferten DJENDOUBI ou des formateur·rices d'ESPACE.

Si vous avez des questions ou si vous voulez nous solliciter pour une formation à la demande, veuillez nous contacter à l'adresse : formation@espace.asso.fr

MODALITES DE CONVENTIONNEMENT

ESPACE s'efforce de répondre à toute demande de formation sur site pour la réalisation de l'une quelconque de ses formations proposées dans son Catalogue 2025.

Sous conditions d'informations préalables suffisantes, il est procédé à l'envoi d'un devis à la structure commanditaire. Le devis a une durée de validité de 3 mois. Passé ce délai, les conditions de réalisation de la formation proposées dans le devis sont susceptibles d'être révisées (tarif, dates) voire obsolètes notamment en cas d'indisponibilité de l'équipe pédagogique impliquée.

Dès retour du devis signé par la structure commanditaire, la convention de formation sera envoyée. La finalisation de son intervention est conditionnée au retour de la convention de formation signée.

Il est précisé que les thématiques de formation réalisées par ESPACE les années précédentes et non reconduites en 2025 ne pourront donner lieu à l'envoi d'un devis.

Programme de formation régional d'ESPACE

ESPACE organise chaque mois dans les principales villes de la région des for- mations dont le programme est en ligne dans l'onglet « Formation » de notre site internet. Certaines formations sont réalisées avec le soutien d'associations partenaires :





MODALITES D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS DU PROGRAMME ANNUEL REGIONAL (PRG)

Etape 1 : demande de pré-inscription en ligne

La demande de pré-inscription à la formation se fait via un **formulaire en ligne** disponible dans **l'onglet « Inscription et Tarifs »** du site ou sur un lien en bas de page détaillant le programme de formation.

Etape 2: envoi d'un devis

Dès réception de votre demande de pré-inscription, nous vous enverrons un devis (dont la durée est limitée à 2 mois) et qui devra nous être retourné signé.

Etape 3 : envoi de la convention de formation

Dès réception du devis accepté par vos soins, nous vous adresserons la convention de formation à nous retourner signée dans les meilleurs délais et avant la formation concernée.

IMPORTANT : seule la convention de formation signée par les deux parties garantira l'inscription et la participation à la formation visée.

La convention de formation sera à adresser par vos soins à votre organisme de formation (OPCO).

CONDITIONS TARIFAIRES ET LIEUX DE FORMATION

Tarifs pour une participation individuelle

- **260 euros** par journée de formation
- 480 euros pour une formation de 2 jours
- 650 euros pour une formation de 3 jours

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge des stagiaires.

Pour les associations de bénévoles participant à l'accompagnement des étrangers en région PACA et ne disposant pas de fonds de formation, des conditions particulières peuvent être proposées.

Pour plus d'informations, veuillez-nous contacter à l'adresse formation@espace.asso.fr

Lieux de réalisation des formations : Marseille, Avignon, Nice et Toulon

NOMBRE DE PARTICIPANT·ES:

Chaque session regroupe de 15 à 20 personnes.

Objectifs - Pré-requis - Moyens pédagogiques

COMPETENCES VISÉES:

Les formations thématiques en droit des étranger·ères d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur-euses sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES:

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ères et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNÉS:

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS:

Pré-requis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle :

- Ateliers de base : aucune exigence ;
- Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ;
- Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la

faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

Pré-requis en matière de maitrise linguistique (langue française) :

- pour tous les ateliers : minimum niveau A1
- pour certains ateliers (exigence signalée dans la fiche de présentation) : niveau B1 pré-requis

Certaines formations ont des pré-requis spécifiques. Ils sont précisés dans la fiche de présentation qui leur est dédiée. Avant la réalisation de chaque formation, le questionnaire d'entrée en formation soumis aux futur-es participant-es leur permet de préciser leur pratique et expérience dans le domaine du droit des étrangers. L'équipe de formation d'ESPACE peut ainsi confirmer leur participation aux formations demandées en rapport avec les pré-requis attendus.

Dans le cadre des formations sur demande (appelées également « formations sur site »), les pré-requis éventuels sont déterminés par l'équipe pédagogique d'ESPACE avec la structure en fonction des besoins des équipes identifiés sur le terrain.

MOYENS PÉDAGOGIQUES:

Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré·es par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·es, assesseur de juridiction...).

Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rices.

L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger-ères :

- Par téléphone, tous les jours sauf le vendredi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

Accessibilité – Règlement intérieur – Certification

ACCESSIBILITE

Espace veille à garantir l'accessibilité de ses formations.

Les formations du programme, en présence physique des formateurs et des stagiaires (en "présentiel"), se tiennent soit à Marseille, ESPACE choisissant, sous sa seule responsabilité, une salle qu'il considère adaptée à la tenue de la formation, soit à Toulon, Nice ou Avignon, dans une salle mise à disposition par une structure partenaire.

Les formations **sur site** se tiennent dans des conditions matérielles (accueil, salle, etc...) placées sous la seule responsabilité de la/du Client.e.

Chaque futur-e participant-e aux formatios est invité-e à faire part de ses besoins spécifiques (en remplissant le questionnaire d'entrée en formation). Une solution adaptée sera proposée en fonction des besoins exprimés et des possibilités organisationnelles.

Référent handicap: Federico COLOMBO federico@espace.asso.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de formation à destination des stagiaires s'applique pour toutes les formations d'ESPACE, pour celles du programme annuel et celles réalisées sur demande / sur site.

Le règlement intérieur des stagiaires leur est présenté et mis à disposition par la/le.s intervenant.e.s durant toute la durée de la formation.

CERTIFICATION QUALIOPI

L'association ESPACE est agréée au titre de la catégorie d'actions « actions de formation » sous la Certification QUALIOPI

Référence du Certificat QUALIOPI FRCM 241029

Période de validité : 11/12/2024 – 10/12/2027

Numéro SIREN: 433620325

Numéro de déclaration d'activité : 93131613113

Certificat QUALIOPI téléchargeable sur le site internet d'ESPACE : https://espace.asso.fr/formation/

Présentation des formations proposées en 2025

L'admission au séjour des personnes étrangères sans titre

Démarches préfectorales de demandes d'un titre de séjour

Délivrance des autorisations de travail aux personnes étrangères [...]

Droits des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) [...]

Protection et droits des mineur·es isolé·es étranger·ères (MIE) en France

Droit au séjour et droits sociaux des citoyen·nes de l'UE [...]

La protection sociale des étranger·ères non européen·nes en France

Les Principes de base de la nationalité française

L'hébergement des personnes étrangères

L'admission au séjour des personnes étrangères sans titre

FORMATEUR.RICES:



Ferten DJENDOUBI, Federico COLOMBO et Morgane PARET, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier vise à présenter les dispositions légales prévoyant l'admission légale au séjour en France des personnes étrangères sans titre de séjour.

Seront présentées les catégories d'étrangers éligibles en fonction de leur situation personnelle et administrative, le droit à l'examen d'une demande de carte de séjour, les conditions à remplir et les pièces à fournir pour chaque catégorie et la constitution d'un dossier de première demande de carte de séjour. Cette formation vise à donner les repères indispensables aux travailleur-euses sociaux-les dans le droit au séjour des personnes étrangères non ressortissantes de l'Union européenne, y compris les membres de familles de citoyens UE qui relèvent du droit européen.

- Présentation les deux principales sources du droit au séjour : le droit européen pour les citoyen·nes UE et leurs membres de famille et le droit national pour les ressortissant·es de pays tiers.
- Présentation des dispositions légales prévoyant la régularisation de certaines catégories d'étranger·ères non ressortissant·es de l'UE en situation irrégulière (jeunes entré·es hors regroupement familial, conjoint·es de Français·es et parents d'enfants français, ascendant·es ou enfant majeur de Français.es, personnes dont l'essentiel des attaches familiales est en France, malades et parents d'enfants malades, personnes justifiant de motifs exceptionnels ou humanitaires, victimes de proxénétisme, de la traite des humains de violences conjugales ou sous la menace d'un mariage forcé, etc.).
- La liberté de circulation des citoyen.ne.s de l'UE et des membres de leur famille : présentation du droit au séjour des personnes étrangères non ressortissantes de l'UE, membres de famille de citoyenne-s européen.e.s ayant un droit de séjour en France.

Démarches préfectorales de demandes d'un titre de séjour

FORMATEUR.RICES:



Ferten DJENDOUBI, Federico COLOMBO et Morgane PARET, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Les démarches de première demande ou de renouvellement des cartes de séjour se heurtent aux obstacles parfois insurmontables dressés par l'administration préfectorale.

Tout-e étranger-ère bénéficie du droit à voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, dès lors qu'elle n'est pas abusive ou dilatoire et que son dossier est complet. Toutefois nombreux-ses sont ceux/celles dont le droit au séjour est inscrit dans la loi rencontrent des difficultés lors des démarches préfectorales et se retrouvent par exemple bloqué-es au motif qu'il manque des pièces ou que leur demande serait mal fondée, avec des conséquences parfois incalculables sur leur situation personnelle.

Cet atelier donne lieu à la présentation des éléments suivants :

- La règlementation applicable aux démarches de demande de carte de séjour,
- Les formalités à accomplir, notamment les nouvelles modalités de demande dématérialisée, ainsi que les pièces à produire
- Les recours envisageables, notamment en urgence, pour éviter de rester ou se retrouver en situation irrégulière
- Les droits des étranger.es et les garanties dont ils/elles disposent.

- Rappel du principe consacré par le Conseil d'Etat du droit de toute personne étrangère de voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande, d'un réexamen ou d'une demande de renouvellement, dès lors que son dossier est complet et sa demande n'est pas manifestement dilatoire.
- Présentation de la procédure, des démarches à accomplir et de la réglementation applicable.
- Qu'est-ce qu'un dossier complet ? Quelles sont les pièces indispensables et celles exigibles (ou pas) par l'autorité préfectorale ?
- Comment réagir et accompagner les étranger.ères face aux refus de donner un rendez-vous, de remettre un formulaire, d'enregistrer une demande de carte de séjour ou de remettre un récépissé ?
- Quels recours exercer en urgence et comment les mettre en œuvre pour éviter le maintien ou la précipitation en situation irrégulière des personnes étrangères bénéficiant d'un droit au séjour inscrit dans la loi ?
- Exercices pratiques, étude de situations présentées par les stagiaires.

<u>Délivrance des autorisations de travail aux personnes étrangères, changement de</u> statut et admission exceptionnelle au séjour au titre du travail

FORMATEUR.RICES:



Ferten DJENDOUBI, Federico COLOMBO et Morgane PARET, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Cette formation présente les conditions à remplir et la procédure à suivre pour la délivrance des autorisations de travail à certaines catégories de personnes étrangères résidant en France : mineur·es, demandeur·euses d'asile, étranger·ères titulaires d'un titre de séjour n'autorisant pas à exercer une activité professionnelle salariée (« visiteur·euse », « commerçant·e »), ou étranger·ères devant changer de statut (étudiant·es ; titulaires d'une carte mention vie privée et familiales), travailleur·euses étranger·ères en situation irrégulière.

- Présentation des catégories de personnes étrangères concernées par la délivrance d'une autorisation de travail
- Présentation de la procédure et des conditions à remplir pour la délivrance et le renouvellement d'une autorisation de travail.
- Le changement de statut (d'un titre de séjour venant à expiration vers une carte de séjour portant la mention « salarié » ou « travailleur temporaire »)
- L'autorisation de travail sur les récépissés de demande d'une première carte de séjour ou de renouvellement d'une carte de séjour. Quels recours en cas de rupture de droits ?
- L'admission exceptionnelle au séjour par le travail (travailleur·euses étranger·ères en situation irrégulière, mineur·es isolé·es confiés à l'ASE entre 16 et 18 ans).

<u>Droits des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) – réfugié·es et</u> protégé·es subsidiaires, après obtention de la protection

	— —	
	I	
	2 2	
1		
1	1 jour	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
$\overline{}$	<u> </u>	

FORMATRICES:

Morgane PARET et Ferten DJENDOUBI, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Le parcours du combattant des demandeurs d'asile ne s'arrête avec l'obtention d'une protection par l'OFPRA. Cette formation vise à acquérir les connaissances utiles à la mise en œuvre de leurs droits afin de favoriser leur intégration et leur autonomie le plus rapidement possible.

L'atelier abordera l'accès à la protection sociale des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, la délivrance de leurs documents d'état civil par l'OFRA et les demandes, de leur titre de voyage par la préfecture, l'échange de leur permis de conduire, leur orientation vers un dispositif d'hébergement stable et la mise en œuvre de la procédure de réunification familiale.

- La mise en œuvre des droits après l'obtention du statut de réfugié·e ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire (protection sociale, assurance maladie, échange de permis de conduire, édition d'un titre de voyage, délivrance des titres de séjour)
- La délivrance des documents relatifs à leur état civil par l'OFPRA et les procédures de rectification en cas d'erreur sur leur état civil.
- La mise en œuvre de la procédure de réunification familiale
 - Les membres de famille (union issue d'un mariage, d'un partenariat ou d'un concubinage antérieurement à la date d'introduction de la demande d'asile, enfants du couple de moins de 19 ans, enfants mineurs d'un des membres du couple issus d'une union antérieure, frères et sœurs d'une enfant réfugiée, autres membres de famille)
 - La demande de visa de long séjour des membres de famille (pièces justificatives, vérifications des actes d'état civil, délai de traitement, recours contre les décisions de refus et présentation de la jurisprudence du Tribunal administratif de Nantes).

Protection et droits des mineur·es isolé·es étranger·ères (MIE) en France



FORMATEUR.RICES:

- Federico COLOMBO et Ferten DJENDOUBI, juristes et formateur-ices à ESPACE
- Marie JACOB psychologue et Sabine ALLIER intervenante sociale du COMEDE

PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier vise à aborder les thèmes de la protection des MIE (définition de l'enfant en danger, présentation de l'entrée dans le dispositif de protection et des mesures d'assistance éducative), de la contestation de la minorité, de la représentation légale de l'enfant mineur, des droits des MIE (droit à l'état civil, à la scolarisation et à la formation professionnelle, à la nationalité dans certains cas), de la procédure particulière de demande d'asile et des conditions de délivrance de titre de séjour pour ce public particulier, ainsi que de l'accompagnement des jeunes majeurs.

Durant cet atelier, seront également abordés les effets du parcours, de la violence et de la précarité sur la santé des MIE, et les obstacles et conditions de leur accès au soin notamment psychique.

- L'entrée dans le dispositif de protection : mise à l'abri des MIE et procédure d'évaluation de leur minorité et de leur isolement avant leur prise en charge par les conseils départementaux.
- La vérification de leur état civil, sa reconstitution en cas d'absence et les dangers des tests osseux
- La représentation légale de l'enfant mineur
- Le droit des MIE à la formation professionnelle et la délivrance d'une autorisation de travail pour les contrats d'apprentissage
- La poursuite de la protection à 18 ans par les conseils départementaux
- La santé et l'accès aux soins des MIE : repérage des vulnérabilités spécifiques, accès aux dispositifs de soin et de prévention, prise en charge des frais de santé
- La préparation de la demande de carte de séjour, qu'elle soit présentée de manière anticipée ou à la majorité ; présentations des conditions à remplir et des démarches à introduire.

<u>Droit au séjour et droits sociaux des citoyen·nes de l'Union européenne et des</u> membres de leur famille

FORMATEURS



- Federico COLOMBO, juriste et formateur d'ESPACE
- Benjamin DEMAGNY, juriste et coordinateur du COMEDE

PRESENTATION / CONTEXTE

La liberté de circulation et d'installation en Europe des citoyen·nes de l'Union Européenne et des membres de leur famille n'implique pas un droit de séjour automatique en France. Quelles conditions doivent remplir les travailleur·euses, les inactif·ves, les étudiant.es pour ouvrir un droit au séjour pour eux.elles-mêmes et les membres de leur famille ; quelles sont les conditions du maintien ou de perte de leur droit au séjour en cas d'évolution de leur situation ; comment faire valoir ce droit au séjour devant les organismes de protection sociale pour l'accès aux droits sociaux de ces personnes et quelles sont les prestations sociales auxquelles elle peuvent prétendre en fonction de leur situation.

Cet atelier propose, sur deux jours, de répondre à ces questions.

- La liberté de circulation des citoyen·nes de l'UE et des membres de leur famille
- Définition des membres de famille
- L'ouverture du droit au séjour des différentes catégories (travailleur-euses, inactif·ves, étudiant.es)
- Le maintien du droit au séjour en cas d'évolution de leur situation initiale et le droit au séjour permanent, éclairés par la jurisprudence
- La dispense de détenir un titre de séjour pour les citoyen·nes de l'UE mais pas pour les membres de leur famille non ressortissant.es de l'UE
- Le principe de l'égalité de traitement et la reconnaissance du droit au séjour pour l'ouverture des droits sociaux en France (prise en charge financière des soins, prestations familiales et allocations logement, minima sociaux, AAH et autres prestations liées au handicap, etc.).

La protection sociale des étranger·ères non européen·nes en France



FORMATEURS

Benjamin DEMAGNY, juriste et coordinateur du COMEDE

PRESENTATION / CONTEXTE

Selon une approche par type de prestations et/ou par catégories de statuts administratifs, cette formation vise à identifier les difficultés rencontrées par les personnes étrangères pour accéder aux droits sociaux, et les démarches/recours possibles pour y faire face.

Face à ces difficultés, cette formation propose des outils et des connaissances pour permettre aux intervenants sociaux de comprendre les conditions d'accès aux droits sociaux des personnes étrangères en situation précaire, ainsi que les obstacles susceptibles d'être rencontrés et les démarches d'accompagnement ou d'orientation pouvant être menées. L'atelier vise à l'application de ces conditions dans les principaux domaines intéressant les participants (domiciliation, minima sociaux dont RSA, prestations familiales et allocations logement, prise en charge des frais de santé, AAH, dispositifs d'hébergement), y compris au regard des réformes récemment intervenues (notamment en matière de prise en charge des frais de santé et de domiciliation de droit commun). L'ensemble de la formation fera la place à l'étude des situations et des difficultés rencontrées par les professionnel·elles dans l'accompagnement des démarches d'accès aux dispositifs de protection sociale.

CONTENU DE LA FORMATION

Repères fondamentaux pour l'accès aux droits sociaux des personnes étrangères : architecture de la protection sociale en France et conditions clés de l'accès aux droits sociaux des personnes étrangères (résidence en France, régularité de séjour et listes de titre de séjour, ancienneté de résidence, domiciliation)

Approches thématiques par « catégories de prestations sociales » :

Prestations familiales, allocations logement, minima sociaux: RSA, ASPA, AAH, etc.

Protection maladie

Comprendre l'architecture du système français après la réforme PUMA :

- Assurance maladie, Complémentaire-CMU
- AME de droit commun, AME sur décision du Ministre, Dispositif soins urgents et vitaux

Les principaux points de vigilance :

- Frontière Assurance maladie et AME (régularité du séjour)
- Nouveaux arrivants en France
- Preuve d'identité et immatriculation
- Articulation entre soins dit « gratuits » (PASS, ...) protection maladie et accès au système de santé.

Les Principes de base de la nationalité française



FORMATEURS

Maîtres Laurent BARTOLOMEI et Clément DALANÇON, Avocats au Barreau de Marseille

PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier donne lieu à la présentation des éléments suivants :

- La règlementation applicable à l'attribution et à l'acquisition de la nationalité française
- Les formalités à accomplir pour acquérir et/ou établir la nationalité française
- Les recours envisageables

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction

Les incidences du droit de la nationalité sur le droit des personnes étrangères Généralités et attribution de la nationalité française:

Généralités en droit de la nationalité

- Les principaux textes de loi ou réglementaires applicables
- Possibilité de posséder une double nationalité
- Un refus de délivrance d'un certificat de nationalité française (CNF) ou d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité française
- Distinction majeure entre l'attribution de la nationalité française à la naissance (par l'effet de la loi) et l'acquisition de la nationalité française par une personne étrangère

L'attribution de la nationalité française à la naissance

- La nationalité française par filiation (« le droit du sang »)
- La nationalité française à raison de la naissance en France (« le droit du sol »)

Procédure en matière d'attribution de la nationalité française

- La preuve de la nationalité française
- La demande de certificat de nationalité française (CNF)
- Les voies de recours en cas de refus de délivrance d'un CNF
- L'action déclaratoire de nationalité française

L'acquisition de la nationalité française

- Par décret de naturalisation ou de réintegration
- Par déclaration de nationalité
- Acquisition automatique de la nationalité française (pour certains mineur ·es).

L'hébergement des personnes étrangères



FORMATRICE

Margot BONIS, Chargée de Mission Droits et Accès aux Droits du Réseau Hospitalité

PRESENTATION / CONTEXTE

Cette formation présente les dispositifs de prise en charge et d'hébergement des personnes étrangères, que celles-ci relèvent du droit commun (hébergement d'urgence des personnes à la rue) ou de dispositifs spécifiques liés à leur statut (demandeur-euses d'asile, réfugié-es) ou liés à leur situation personnelle (mineur-es isolé-es étranger-ères, familles avec enfants, mères isolées).

Seront également abordées les voies de recours applicables et la présentation de la jurisprudence en la matière.

CONTENU DE LA FORMATION

Les dispositifs d'hébergement

- Le droit commun : la veille sociale, l'hébergement d'urgence et les missions du Service Intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
- L'hébergement des demandeur∙euses d'asile sous l'égide de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- L'hébergement ou la prise en charge relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (mineur-es isolé-es, accueil provisoire des jeunes majeur-es, familles avec enfants, femmes enceintes et mères isolées d'enfants de moins de trois ans)

Le Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO) - procédures amiable et contentieuses

Les procédures contentieuses :

- l'utilisation du référé liberté contre les refus d'hébergement ou de prise en charge
- les autres procédures administratives urgentes (Référés Mesures Utiles et Référés Suspension)
- Présentation de la jurisprudence.